



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 17 juillet 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20230630-D20230012710-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 31

de Votants : 41

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.00127/2023 du 30/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 juin 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (31)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA, M. Mahamoudou AHAMADI, M. Anassi ALI, Mme Mariame ALI DITE NINA, M. Chamouine ATTOUMANE, Mme Marianne DAMARY, M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller délégué), M. Djamaldine HAIDAR, Mme Dhoimrat HALIDI, Mme Moina-Fatima IBRAHIM (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI, Mme Mariame KAMBI, M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseiller municipal), Mme Inayatye KASSIM, Mme Nourainya LOUTOUFI, Mme Zoufati MADI, M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Said MALIDI MLIMI, M. Elyassir MANROUFOU, M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Said Djanfar MOHAMED, Mme Fatima Fayna M'SOILI, Mme Rabianti MVOULANA, M. Hamidani MZE MOGNE, Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI, M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO, M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILIH MOHAMED, M. Tany ABOUDOU CHAKOUREOU, Mme Anfiat TOUMBOU DANI

OBJET :

**Programmation de la
Dotation Politique de la
Ville (DPV) 2023**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 05/07/2023 que la convocation avait été faite le 23/06/2023.

Le Maire.

Absents : (7)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI, M. Jacques Martial HENRY, Mme Liza MAHAMOUDOU, Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI, Mme Zaïtouni ABDALLAH

Absents excusés : (1)

Mme Haoutha AHAMADA

Procuration : (10)

Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Nourainya LOUTOUFI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que la Dotation Politique de la Ville (DPV) est une aide de l'État à destination des communes connaissant des écarts de développement, afin de les accompagner dans la mise en place des opérations tant dans le fonctionnement que



de l'investissement et ainsi contribuer à équilibrer le développement de leurs territoires ;

Considérant qu'elle est instituée par la loi de finances pour 2009 en son article 172 et que la ville de Mamoudzou en est bénéficiaire ;

Considérant que la DPV nécessite une programmation validée de commun accord par le Préfet et le Maire, être approuvée par le conseil municipal, qui donne l'autorisation au Maire de signer la convention, ainsi que tout document découlant de cette convention (dont conventions d'attributions de subvention avec les associations...);

Considérant que pour 2023, la participation de l'État d'élève à 564 269 €, le montant consacré par la Ville s'élève à 292 336 €, soit un total de 856 605 € ;

Considérant qu'il convient de préciser que, par décision de l'État pour cet exercice budgétaire 2023, l'orientation des crédits vise à prendre en charge principalement des actions relevant des petits investissements entrant dans les thématiques suivantes :

- Opérations de dédoublement des classes de grandes sections en zone REP et REP+ ;
- Construction, extension ou rénovation d'équipements sportifs de proximité ;
- Construction d'établissements d'accueil de jeunes enfants ou structures d'animation de la vie sociale ;
- Rénovation énergétique des bâtiments publics, recyclage et optimisation du foncier disponible, aménagements urbains améliorant la qualité du cadre de vie ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : D'approuver la programmation DPV 2023 instruite entre la ville et l'Etat, jointe en annexe, conformément aux indications de l'art 172 de la loi de finances 2009.

Article 2 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer la convention validant la programmation ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 03/07/2023

Le Maire



Abstention (1) : M. Nassuf-Eddine DAROUCHE

Contre (0) :

I- Volet fonctionnement

Actions	Lieu de réalisation	Coût estimé	Participations					Autres
			DPV 2023	Commune de Mamoudzou	CADEMA	CD 976	Fonds propres	
Accompagnement à la professionnalisation dans le domaine du sport 2023 DGA- DUST	Kawéni	56 226 €	20 000 €	5 466 €				30 760 €
Mobilisation pour la culture, Education, Animations, les sports et la santé dans les quartiers périphériques DGA-ACVP DPDV	Quartiers prioritaires	65 000 €	30 000 €	35 000 €	Partenariat As. FC Mitsapéré pour ses sections jeunes (U13 à 18) et féminines =15 000 € Partenariat avec l'As. Passam 1,2,3 Ground Développement d'initiatives Culturelles favorisant l'intégration et les échanges entre Doujani & Passamainty =10 000 € Partenariat avec l'As. ASCEIIS pour le renforcements des animations sportives = 20 000€ As. Bouges-toi pour ta santé pour la mobilisation des femmes pour la santé = 20 000€			
Médiation de proximité – DGA ACVP	Quartiers prioritaires	100 000€	70 000 €	30 000 €				
Total 1 – Volet fonctionnement	Quartiers prioritaires	221 226€	120 000€	70 466 €				30 760 €
Observations : 3 actions avec 4 sous actions pour le projet de mobilisation pour la culture, sport, santé	Quartiers prioritaires et périphériques	221 226 €	120 000€	70 466€				30 760 €

II- Volet investissement

Opérations	Lieu de réalisation	Coût estimé	Participations					Autres	
			Notification État	Commune de Mamoudzou	CADEMA DEAL	CD 976 Rectorat	Fonds propres		FCTVA
Aménagement des Micro-espaces (Commune- DGA-DUST- SPEV, Services Parcs et Espaces de Vies + DRU)	Kawéni	235 966 €	119 269 €	22 870 €			23 596 €	38 708 €	31 523 €
Sénat-Bleu « Maisons des Associations » (Commune DGA-DUST DRU/ANRU)	Kawéni	160 000 €	40 000 €	17 000 €			2 574 €	26 316 €	FDS : 74110 €
Remise à Niveau de l'éclairage du mini Terrain synthétique de Cavani - (Commune- DGA ACVP-DSVA)	Cavani	162 000 €	75 000 €	67 000 €		20 000€ (CD976)			
Illumination de rues pour l'attractivité (Commune Dir. Attractivité et Etudes statistiques)	Quartiers prioritaires	90 000 €	40 000€	50 000 €					
Acquisition Algéco pour salle de classe (Commune DGA ACVP - Direction Excellence éducative)	Kawéni	210 000 €	120 000 €	40 000 €	50 000€				
Aménagement de la Salle 5 – Espace de Mutualisation	Kawéni	150 000€	50 000€	25 000€		25 000€ (Rectorat)		26 170€	50 000 €
Total 2 – volet investissement	Q. prioritaires	1 007 966 €	444 269 €	221 870 €				65 024 €	155 633€
Observations : 7 opérations en investissement	Q.prioritaires politique de la Ville	1 007 966 €	444 269 €	221 870 €				26 170 €	155 633€
Total Général de la programmation DPV 2023 T1 (investissement) + T2 (fonctionnement):	Quartiers prioritaires politique de la ville	1 007 966 +211 226 = 1 229 192€	120 000 +444 269 = 564 269€	70466 + 221 870 = 292 336 €	50 000 €	45 000€	30 170 €	65 024 €	30760+155 633 = 186 393 €

Le Maire

Ambdilwahédou SOUMAILA